



Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Troisième session
Addis-Abeba, 17-19 mai 2017

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Débat de haut niveau sur les défis et perspectives de la réalisation
d'une croissance inclusive et de la prospérité pour tous**

Document de référence sur la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines pour le développement durable

**Utilisation des deux mers et des deux océans d'Afrique pour
promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement
durable et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons**

I. Introduction

1. Les océans constituent la plus vaste ressource du globe et recouvrent plus de 70 % de sa surface. Selon le rapport du Fonds mondial pour la nature (WWF) intitulé *Raviver l'économie des océans : Plaidoyer pour l'action*, la valeur de l'ensemble des biens et services procurés par les océans est évaluée à environ 24 000 milliards de dollars des États-Unis. En outre, selon *L'économie bleue en Afrique : guide pratique*, publié par le Commission économique pour l'Afrique (CEA), près de la moitié de la population mondiale vit à moins de 60 kilomètres d'un océan et d'une mer et plus de 90 % du commerce international dans le monde est tributaire de ces étendues d'eau. Des centaines de millions de personnes dépendent des océans, qui sont la source principale de nourriture, d'énergie, de minéraux, de santé, de loisirs et qui sont traversés par des voies de transport majeures. Historiquement, l'Afrique a utilisé les océans pour le transport de marchandises, la pêche et l'exploitation pétrolière et gazière. Cependant, le paysage de l'industrie maritime est en passe de subir une mutation profonde face à l'émergence de nouvelles activités et technologies qui remodelent profondément les industries maritimes à l'échelle mondiale. La croissance de la population, la hausse des revenus, l'appauvrissement des ressources naturelles, les réponses aux changements climatiques et les technologies nouvelles sont les moteurs des « nouvelles économies de l'océan ».

2. Les côtes et l'espace marin africains sont confrontés au déclin de la santé et de la productivité des écosystèmes, induit par une demande accrue en

*E/ECA/ARFSD/3/1

ressources vivantes et non vivantes, par le développement des nouvelles technologies, le déclin des stocks de poissons, les changements climatiques, l'appauvrissement de la diversité biologique et la disparition de l'habitat, ainsi que par une gouvernance médiocre des océans.

II. Gouvernance des océans

3. La Global Ocean Commission (commission mondiale sur les océans) a conclu en 2014 que la gouvernance des océans se trouvait confrontée à de nombreux risques et incertitudes, notamment des lacunes dans le cadre de gouvernance et le fait que différentes agences supervisent différentes activités sectorielles ; la conformité médiocre entre les lois et les réglementations ; le manque de normes ou la mauvaise application de ceux-ci ; les utilisations nouvelles et émergentes, y compris dans les activités industrielles de haute mer telles que la production d'énergie ; et l'absence de cadre équitable pour l'exploitation des ressources génétiques. Les incohérences au niveau du droit international relatives à des activités telles que le commerce, la protection de l'environnement, la coopération scientifique et technologique représentent d'autres défis. Cette disparité a également contribué au modèle de développement secteur par secteur, qui a laissé une impression de mécanismes de gouvernance médiocres au niveau international qui affecte également la gouvernance des océans en Afrique.

4. En outre, l'application hiérarchique du cadre juridique applicable aux océans, notamment de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les cadres nationaux relatifs aux eaux territoriales, est susceptible d'encourager l'exploitation des océans le long des frontières sectorielles à court ou moyen terme. Toutefois, de nombreuses initiatives récentes encourageant une approche écosystémique en matière de gestion des zones économiques exclusives (ZEE) et de haute mer suggèrent que la gestion des océans dans les ZEE tend à devenir plus globale.

5. Les ressources marines et côtières en Afrique, qui incluent les minéraux, le pétrole et le gaz, et une biodiversité variée, sont toutes exploitées dans un cadre de gouvernance médiocre. Pour que les zones marines et côtières d'Afrique soient exploitées efficacement pour créer des emplois, encourager la prospérité et le développement durable, il est nécessaire de mettre en place une approche intégrée de la gestion des océans et des mers sur le plan national, sous-régional et régional. Une approche intégrée de la gestion des océans est en effet indispensable pour que les États mettent en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable, avec une mention spéciale pour les points cités dans l'objectif 14.

6. Le continent africain est bordé par deux mers (la mer Méditerranée et la mer Rouge) et deux océans (l'océan Atlantique et l'océan Indien). Il compte 38 États côtiers et insulaires, un littoral de 45 649 km de long, des zones économiques exclusives couvrant une grande surface et six vastes écosystèmes marins, qui fournissent d'importantes quantités de biens et de services à l'économie. Les zones du littoral africain comprennent une grande diversité d'habitats et de ressources, notamment des mangroves, côtes rocheuses, plages de sable, deltas, estuaires et zones humides côtières, récifs coralliens et lagons. En outre, les eaux en Afrique soutiennent de riches pêcheries, et, selon une estimation récente, le « produit marin brut » annuel de la région de l'océan Indien occidental s'élèverait à au moins 20,8 milliards de dollars des États-Unis, alors que la « richesse océanique totale » de la même région est d'au moins 333,8 milliards de dollars des États-Unis. En 2011, la valeur ajoutée par le secteur des pêcheries dans son ensemble a été estimée à plus de 24 milliards de dollars des États-Unis, soit 1,26 % du PIB de l'ensemble des pays africains. Selon des estimations récentes, le secteur des pêcheries dans son ensemble emploie 12,3 millions de personnes, soit comme pêcheurs à plein temps, soit

comme employés à plein temps ou à temps partiel dans la transformation des produits de la pêche, ce qui représente 2,1 % de la population africaine âgée de 15 à 64 ans¹.

III. Cadres de gouvernance régionale des océans

7. La gouvernance des océans en Afrique est assurée par l'Union africaine, principalement par les communautés économiques régionales, ainsi que par les quatre conventions et plans d'action concernant les mers régionales² et plus de 10 organes régionaux des pêches. Un grand nombre de projets sur les grands écosystèmes marins ont été mis en œuvre, ce qui a conduit à la création de la Commission du courant de Benguela comme cadre de gouvernance supplémentaire. D'autres organisations sectorielles ont été instituées et de nombreux gouvernements ont défini de nouvelles politiques nationales intégrées sur les océans. En général, il existe trois lacunes principales au niveau de la gouvernance, à savoir :

- a) Une absence de cadres intégrés pour la mise à disposition de résultats collectifs ;
- b) Une méconnaissance de la valeur et du potentiel que représentent les ressources marines et côtières ;
- c) Des approches sectorielles de la gestion des ressources marines et une coopération inadéquate entre ces secteurs.

IV. Économie bleue ou économie des océans — une chance

8. Les États africains ont l'opportunité d'exploiter leurs ressources marines et côtières des océans pour atteindre leurs objectifs de développement durable et répondre aux besoins de leurs populations. Les secteurs économiques liés aux océans connaissent une mutation profonde et passent d'activités traditionnelles, comme le transport maritime, la construction navale, la pêche et l'exploitation pétrolière et gazière en mer, à de nouvelles activités émergentes, telles que l'énergie éolienne, marémotrice et de la houle, la mariculture, l'exploitation minière des fonds marins, la biotechnologie marine, etc. Toutes ces activités recèlent d'un potentiel de croissance énorme en Afrique peuvent refaçonnent et diversifier l'économie maritime du continent, tout en devenant de plus en plus interdépendantes et en restant connectées avec les secteurs maritimes classiques.

9. Un grand nombre de pays en Afrique, notamment l'Afrique du Sud, Maurice et les Seychelles, ont créé des ministères et des départements chargés de l'économie bleue ou de l'économie des océans.

a) Statut des milieux marins et côtiers en Afrique

10. Une grande partie de la population urbaine en Afrique vit dans les villes côtières. En conséquence du développement des grands centres urbains, les milieux côtiers se voient confrontés à d'importants défis suite à la

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome, 2014, disponible sur <http://www.fao.org/fishery/sofia/fr>.

² Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan Indien occidental (dite Convention de Nairobi), Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), Convention d'Abidjan pour la Coopération en matière de protection et de développement du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (dite Convention d'Abidjan) et Organisation régionale pour la protection de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (PERSGA).

surexploitation des ressources, la pollution et la menace accrue d'érosion et aux conséquences potentielles des changements climatiques associées aux phénomènes climatiques extrêmes, notamment à l'augmentation du niveau de la mer, aux modifications de la circulation océanique, aux changements de régime, aux changements de la dynamique sédimentaire et à l'acidification des océans.

11. **Pertes dans le secteur de la pêche :** Selon le Rapport 2014 sur les progrès en Afrique publié par l'Africa Progress Panel, le déclin rapide des activités de pêche côtière en Afrique résulte d'une crise mondiale de la gestion des activités de pêche. La surexploitation est le principal responsable de cette crise et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée constitue l'un des principaux moteurs de la surexploitation. Selon les Nations Unies, les activités de pêche illicites causent un manque à gagner de plus d'un milliard de dollars des États-Unis par an à l'Afrique subsaharienne. En outre, les activités de pêche illicites et l'abattage illicite du bois, cumulés, coûtent jusqu'à 20 milliards de dollars des États-Unis par an à l'Afrique subsaharienne.

12. **Piraterie et vols armés en mer :** Les actes de piraterie et les vols à main armée en mer, jadis inconnus en Afrique, sont désormais courants en Afrique de l'Est et dans le golfe de Guinée. Les navires de pêche sont fréquemment attaqués et dévalisés, et ces attaques entraînent souvent la mort de pêcheurs pauvres. Bien que les délits de piraterie aient diminué au large des côtes d'Afrique de l'Est, dans l'océan Indien, suite aux efforts internationaux déployés pour protéger les navires, ces délits connaissent une recrudescence dans le golfe de Guinée et sont de plus en plus dangereux. Pendant la seule année 2015, 306 marins ont été attaqués, 108 enlevés et pris en otage contre rançon et 23 personnes ont été tués par des pirates. Le projet « Oceans Beyond Piracy » estime que le coût économique annuel des actes de piraterie dans cette région est de 719,6 millions de dollars des États-Unis. La lutte contre ces actes en Afrique constitue un défi économique pour chaque pays en raison du manque de financement, de capacités techniques et humaines, ainsi que d'outils adéquats nécessaires pour combattre ce fléau.

b) **Gestion des milieux marins et côtiers en Afrique**

13. Il existe déjà de nombreux systèmes de gestion des ressources côtières et marines en Afrique. La gouvernance du milieu marin, des côtes et des océans d'Afrique est guidée par l'Agenda 2063, notamment le paragraphe 15 qui indique que « l'économie bleue ou océanique de l'Afrique, qui est trois fois plus grande que sa masse terrestre, contribuera grandement à la transformation et à la croissance du continent, en faisant progresser les connaissances sur la biotechnologie marine et aquatique, la croissance d'une industrie maritime à l'échelle de l'Afrique, le développement du transport maritime, fluvial et lacustre ainsi que de la pêche ; et l'exploitation et la valorisation des minerais qui ne sont pas encore exploités ainsi que d'autres ressources ».

14. L'Agenda 2063 repose également sur la vision consacrée par la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050, dont l'objectif est « de promouvoir la création de plus de richesses grâce aux mers et océans de l'Afrique, ce en mettant en place une économie maritime prospère de manière à préserver durablement l'environnement³. » Les pays africains mettent également en œuvre le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres de 1995.

15. Les cadres existants de gouvernance des océans en Afrique se caractérisent par un manque de coopération régionale entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les différents organismes régionaux et sous-régionaux. Les principaux domaines de coopération sont au niveau des

³ Union africaine, *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050*, 2012.

conventions ou des institutions sous-régionales, mais il n'existe pas de mécanismes de coordination intégrés au niveau des régions.

16. Ces institutions et conventions régionales dédiées aux problèmes marins et côtiers n'entretiennent pas de rapports collectifs et normatifs et n'ont pas de stratégies de coordination ou de mise en œuvre claires et communes. Qui plus est, les cadres de gouvernance des ressources marines mondiales, notamment ceux établis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation maritime internationale (OMI) et d'autres organisations, encouragent des approches différentes en fonction de leurs mandats et n'ont pas renforcé leur soutien sur les questions environnementales concernant le milieu marin et côtier au niveau régional.

17. *La mauvaise gouvernance des océans en Afrique a entraîné une sous-exploitation des richesses environnementales et ne laisse pas de place à un dialogue permettant de mettre en place un mécanisme efficace pour renforcer leur importance, notamment dans le contexte du programme de développement de l'Afrique.*

c) État d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable : Défis et opportunités

18. L'objectif de développement durable 14 constate les bénéfices environnementaux et sociaux que procurent des océans sains et que tout un éventail d'actions humaines — qu'il est cependant possible de gérer — a des incidences négatives sur ces ressources et bienfaits et qu'elles entrent dans le cadre de l'objectif 14 qui vise à améliorer la conservation et l'exploitation durable des océans. Sept objectifs et trois propositions de mise en œuvre sont définis pour répondre à un besoin urgent de modifier les comportements humains et d'établir des pratiques plus durables. Les pays du continent africain doivent définir des indicateurs clés et suivre les progrès accomplis pour atteindre ces objectifs.

19. L'importance des trois piliers du développement durable et de leurs cibles doit être soulignée. En particulier, une action soutenue pour mettre en œuvre les objectifs d'éradication de la pauvreté, de sécurité alimentaire, de bonne santé, d'accès à l'eau et à l'assainissement et les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, joueront un rôle déterminant pour permettre à l'Afrique d'atteindre un développement durable inclusif.

20. Pour promouvoir la réalisation de l'objectif 14a, la compréhension scientifique des océans est vitale pour que les parties prenantes puissent répondre de manière appropriée aux défis et élaborent des cadres de développement durable. La recherche océanique est également nécessaire pour prévoir les conséquences du changement, concevoir des stratégies de réduction des risques et d'adaptation, et évaluer les nombreuses façons dont l'océan affecte les vies humaines et les infrastructures. À l'heure actuelle, les données océaniques disponibles sont insuffisantes et les capacités de collecte de données et de recherche restent inappropriées. Il est également clair que des données de gestion sont nécessaires. Dans de nombreux pays d'Afrique, plus de 50 % du poisson est pêché par des artisans pêcheurs ; l'objectif 14 b a donc été formulé de manière à reconnaître que si la pêche artisanale est trop importante pour être ignorée, elle est désavantagée dans le domaine du commerce.

21. L'objectif de développement durable 14.1 vise la pollution tant marine que due aux activités terrestres et les préoccupations mondiales de premier ordre que sont l'excès de substances nutritives et la pollution par les plastiques. La pollution est souvent transfrontalière et ses conséquences se produisent souvent à grande distance de sa source. Le déclin de la santé des écosystèmes marins (objectif 14.2) commence déjà à avoir des répercussions sur des millions de personnes qui en dépendent pour se nourrir, sur la protection côtière et autres services. Les écosystèmes marins en général et les écosystèmes côtiers en

particulier sont soumis à un large éventail de facteurs de perturbation de l'environnement dus aux activités humaines. L'Afrique de l'Ouest est considérée comme l'une des régions les plus vulnérables à l'impact des changements climatiques sur les pêches en raison des menaces que ce dernier représente sur la subsistance et le bien-être des communautés dépendant de la pêche. Les estimations modélisées indiquent une baisse de 21 % de la valeur foncière et une perte de 50 % des emplois liés à la pêche⁴. En termes de changements climatiques (objectif de développement durable 14.3), les niveaux d'acidification des océans augmentent à cause de l'accroissement des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, une meilleure compréhension des changements climatiques et de ses répercussions, ainsi que des possibles méthodes de gestion sont nécessaires pour répondre aux défis à court et à moyen terme.

22. Au regard de la pression croissante sur l'environnement marin et côtier et sur les écosystèmes, la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), qui s'est tenue du 2 au 6 mars 2015 au Caire, réclame la mise en place d'une stratégie de gouvernance des océans en Afrique conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux Conventions et plans d'action concernant les mers régionales, la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 et l'Agenda 2063. En outre, lors de la sixième session extraordinaire de la CMAE, qui s'est tenue au Caire les 18 et 19 avril 2016, il a été convenu de renforcer les mécanismes institutionnels régionaux existants en Afrique pour encourager la gestion basée sur les écosystèmes des océans et des zones côtières et il a été demandé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à ses partenaires d'organiser une conférence sur les océans dans le but d'identifier les moyens de tirer parti des ressources naturelles des océans et des mers et pour soutenir le programme de développement durable de l'Afrique.

V. Recommandations

A. Informer les politiques par la recherche

23. Le renforcement de l'interface entre science et politique et l'intégration des résultats de la recherche scientifique dans des cadres politiques permettront des prises de décision éclairée, tenant compte des résultats scientifiques comme des conditions politiques. Réunir scientifiques et décideurs politiques pour faire en sorte que l'Afrique puisse exploiter son capital bleu durablement contribuera à la réussite de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. À cet égard, le rapport sur l'état régional de la côte de l'océan Indien occidental a été publié pour documenter l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques dans la région de l'océan Indien occidental.

24. En 2012, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a conclu que la reconnexion entre science et politiques venait en quatrième place parmi les urgences prioritaires qui doivent être traitées pour réaliser les objectifs de développement durable, et a noté que les connaissances scientifiques cruciales ne sont pas communiquées de façon efficace aux publics allant des décideurs au grand public. De nombreux arrangements de gouvernance soulignent une « meilleure utilisation des informations scientifiques disponibles » comme un principe fondateur. Cependant, ce principe ne peut fonctionner que si les décideurs disposent de mécanismes bien définis permettant la transmission des connaissances scientifiques disponibles pour en déduire des applications stratégiques et de gestion.

⁴ Lam et al., 2012.

B. Cadre de gouvernance des océans en Afrique

25. Il est urgent de faire naître une vision commune et un cadre de coopération régional communs qui peuvent faciliter une action collective pour maîtriser le capital bleu naturel de l’Afrique, inverser le déclin des biens et services environnementaux et de trouver des moyens efficaces de mettre en œuvre les stratégies de l’Union africaine et réaliser les objectifs de développement durable.

C. Mise en œuvre synergique et programmes de développement durable national

26. La mise en œuvre intégrée des objectifs de développement durable est essentielle au développement durable en Afrique, et les États doivent donc élaborer des politiques océaniques nationales intégrées à cette fin. Certains pays, notamment l’Afrique du Sud, ont déjà adopté des politiques océaniques. Des outils comme les services de planification de l’espace maritime et les services de mise en valeur des écosystèmes doivent être utilisés afin d’améliorer la planification et la prise de décision dans le domaine de l’économie bleue. À cet égard, les Seychelles ont déjà développé des systèmes de planification de l’espace maritime. Il convient d’améliorer la coordination transsectorielle des activités et la gouvernance des océans pour revaloriser l’économie bleue au niveau national et régional.

D. Cadres régionaux et sous-régionaux comme moyens de faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement durable

27. Étant donné la diversité écologique et politique en Afrique, les communautés économiques régionales et les plateformes sur l’environnement marin et côtier peuvent faciliter les progrès pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il est clair que les problèmes d’environnement locaux, notamment la déforestation, la perte des mangroves ou des récifs coralliens et la dégradation des littoraux nationaux, exigent des solutions locales. En outre, certains problèmes transfrontières ou défis locaux cumulés, tels que la pollution de mers fermées, ou la pollution de bassins fluviaux, ne peuvent être réglés efficacement que par les pays concernés.

28. *Une approche régionale de la protection environnementale du milieu marin fournit une échelle appropriée pour la mise en place de l’approche écosystémique de conservation et permet souvent un consensus politique parmi le nombre limité de parties qui partagent une histoire, une culture et des intérêts similaires à une échelle régionale⁵.*

29. Les conventions et plans d’action concernant les mers régionales facilitent déjà la mise en œuvre de l’objectif de développement durable 14. À cet égard, la Convention de Nairobi sert de fondation à la formulation d’un protocole sur la gestion intégrée des zones côtières, tandis que la proposition de zone de conservation transfrontière du milieu marin entre le Kenya et la République-Unie de Tanzanie et la proposition de cadre de gouvernance

⁵ Atelier de Postdam sur la gouvernance des océans (2014), document de référence 2, Rochette J., Unger S. et Wright G., 2014. Disponible en anglais à l’adresse : http://www.iddri.org/Evenements/Ateliers/potsdam_annex%202.pdf.

intégrée des océans pour le nord du canal du Mozambique devraient également faciliter la mise en œuvre de l'objectif 14.

E. Économie bleue ou des océans

30. Au nombre des facteurs entravant les progrès de l'économie bleue ou des océans en Afrique, on peut citer notamment une gouvernance médiocre, notamment des mécanismes de coordination faibles et une mauvaise compréhension des atouts que représente l'économie bleue aux niveaux national et régional, des lacunes politiques dues à l'insuffisance des connaissances concernant le véritable potentiel que constituent les ressources des océans et du capital-océan et une absence d'outils de prise de décision fondés sur des bases scientifiques dans le secteur marin et côtier. Certains pays en Afrique, notamment l'Afrique du Sud, Maurice et les Seychelles ont déjà formulé leurs plans en faveur de l'économie bleue dans le cadre de leurs efforts pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

31. Un plus grand nombre de pays côtiers doivent élaborer des politiques, des outils et des méthodologies d'économie bleue pour renforcer les économies nationales, et ils doivent chercher à accroître la sensibilisation au sujet des avantages tirés des ressources des océans.

F. Eaux internationales et développement durable en Afrique

32. Il faut s'efforcer de faire mieux prendre conscience de l'importance de la conservation de la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales et de développer des connaissances scientifiques et des outils de gestion permettant d'utiliser au mieux ces ressources nécessaires au développement en Afrique. Cela est particulièrement vrai dans les domaines de la pêche, de la navigation, de l'exploitation minière des fonds marins, des ressources génétiques et des énergies renouvelables.

VI. Messages clés

33. **Exploitation du capital naturel :** La réalisation d'un développement durable à long terme et d'une réduction de la pauvreté en Afrique dépendra de la gestion durable et optimale du capital naturel du continent pour faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

34. **Inversion des pertes environnementales :** La lutte contre les flux illicites de capitaux et la récupération des capitaux illicites, et la mise en œuvre de politiques sociales, environnementales et économiques saines, sont des mesures cruciales pour débloquent les ressources domestiques pour l'investissement. Il est également important d'adopter des politiques saines pour gérer et utiliser le capital naturel en vue d'en tirer parti en tant que ressource domestique essentielle.

35. **Promotion d'une gouvernance efficace des océans :** La gouvernance efficace des océans est un facteur principal qui pourrait entraîner un changement d'orientation du développement durable en Afrique. Il est à craindre que l'exploitation des ressources naturelles et de la biodiversité de l'Afrique ne se traduise pas pleinement par des activités sources de valeur ajoutée, par des offres d'emploi adéquates, par la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté ni par un accroissement des retombées économiques pour le continent. En effet, des tendances négatives caractérisées par des activités commerciales illégales et la perte de capital naturel sont patentées. Il

faut donc inverser ces pertes environnementales causées par les activités commerciales illégales de façon à maximiser les ressources internes.

36. **Promotion d'une approche des mers communes :** Des approches transfrontalières de la gestion des ressources marines communes renforcent les efforts déployés aux niveaux national et régional pour relever les défis que représente l'environnement marin et côtier et mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Le monde est en train de passer à une économie verte inclusive et cherche à exploiter le capital naturel bleu ou des océans de manière durable. Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, les pays doivent continuer à adopter des approches « mers communes » pour restaurer la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins, ainsi que pour conserver leur biodiversité.

37. **Promotion des approches régionales :** Une approche régionale de la protection environnementale du milieu marin fournit un cadre approprié à la mise en œuvre d'initiatives écosystémiques de la conservation et crée un consensus politique entre des parties prenantes ayant en commun des histoires, des cultures et des intérêts similaires. En outre, il est possible de lutter efficacement à un niveau régional ou sous-régional contre un certain nombre de problèmes transfrontaliers ou locaux et cumulatifs, notamment la pollution des mers, une urbanisation non planifiée et la paupérisation dans les villes côtières, la surpêche, les changements climatiques, les incidences de la prospection pétrolière et gazière et le commerce illégal d'espèces végétales et animales. Les approches régionales peuvent déterminer les meilleures pratiques et les mesures appropriées afin de préserver ou restaurer la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins, ce qui aura pour effet de promouvoir la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050.

38. **Lutte contre la piraterie en Afrique :** Une coopération régionale et internationale est indispensable pour lutter contre les actes de piraterie et le commerce illégal des denrées piratées. Les pays doivent échanger les informations concernant l'immatriculation et les permis de bateaux pour réduire les coûts d'identification des navires et des contrôles et fouilles en mer, et doivent prendre des mesures pour empêcher les pirates d'obtenir de faux pavillons pour leurs navires. Le partage des renseignements, la mise en place de patrouilles navales conjointes et la coopération en matière d'adoption de lois anti-piraterie et leur mise en œuvre contribueraient dans une large mesure à contenir la piraterie.

39. **Mobilisation de fonds pour les contributions déterminées au niveau national :** Intégrer le carbone bleu dans les activités de lutte contre le changement climatique mondial pour que les océans et les écosystèmes côtiers correspondants soient reconnus comme d'importants réservoirs pour créer un effet de levier financier dans la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.

40. **Renforcement des capacités des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement :** Favoriser les investissements pour que les parties prenantes pertinentes dans les PMA et les petits États insulaires en développement comprennent mieux les interactions entre les océans et les incidences climatiques sur les ressources marines et océaniques et renforcent leurs capacités d'observation du milieu marin. La création d'une plateforme pour les petits États insulaires en développement facilitera la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles correspondantes dans ces pays.